



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62 -

ANNÉE

2021





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de La Fibre Numérique 59-62

C'est avec une joie non dissimulée et un fort sentiment de gratitude envers toutes les équipes, qu'elles se situent dans la sphère publique ou dans la sphère privée, que je déclare la construction du réseau public de fibre optique du Nord-Pas-de-Calais terminée ! Le défi a bel et bien été relevé par les différents élus qui se sont succédés au sein du comité syndical à partir de 2014.

Comment ne pas se féliciter ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 20 000 km de câbles optiques tirés, installés dans nos territoires, au plus profond de nos campagnes et au cœur de nos villes, 127 nœuds de raccordements optiques positionnés, connectés aux armoires de rues au nombre de 1 900, pour atteindre chacune des habitations et entreprises localisées ! 200 000 poteaux existants utilisés pour y faire passer la fibre publique, 1 750 ouvrages de génie civil construits, 7 000 km de fourreaux existants utilisés, 6 300 km de lignes aériennes mobilisées !

D'un point de vue humain, une réussite totale avec plus de 600 emplois comptabilisés dont 241 en insertion, toujours dans des entreprises locales. Une clause sociale largement respectée avec 440 000 heures d'insertion réalisées dont 80 000 en formation.

En termes de mobilisation des territoires, nous avons réussi à « remplir le stade Bollaert de Lens » avec les 40 000 citoyens qui se sont déplacés aux 150 réunions publiques organisées par CAP FIBRE dans 800 communes !

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 642 292 prises sont déployées au 31 décembre 2021.

Désormais, nous entamons la phase d'exploitation du réseau et celle de la connectivité de nos territoires. Cela implique là encore des moyens et toujours une grande vigilance à la fois sur la maintenance du réseau public désormais installé, mais aussi sur les nouveaux raccordements à construire et l'arrêt progressif du réseau cuivre ; autant de sujets que nous suivons de près avec notre délégataire CAP FIBRE.

A fin décembre 2021, 100% des armoires sont construites et 53% des foyers du Nord-Pas-de-Calais ont basculé du réseau cuivre (ADSL) vers celui de la fibre optique, tendance qui ne cesse d'augmenter.

Une enquête de la CCI Hauts de France réalisée à l'initiative de CAP FIBRE en octobre 2021 auprès d'industriels et d'entreprises de la région a démontré la fluidité accrue des échanges grâce à la fibre, le maintien voire l'augmentation des actifs dans les zones rurales, le développement de la connectivité des zones urbaines (transports, services publics, gestion des déchets, ...) et enfin une meilleure gestion des problématiques environnementales. Ces données peuvent nous réjouir et nous porter pour continuer dans ce sens. Je vous souhaite une bonne lecture.



Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique
59 62

MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

La Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont voté en 2013 leur Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN), pour déployer le Très Haut Débit (THD) par la fibre optique, dans le cadre d'une politique volontariste :

Ce schéma s'inscrit pleinement dans le cadre du plan France THD qui promeut la fibre optique comme support égalitaire (le même débit pour tous) et pérenne (un investissement pour 30-50 ans), avec une séparation du territoire en une zone d'investissement privé (2/3 des prises), sur laquelle nous avons une vigilance très forte et en une zone dite publique qui nous concerne plus directement (1/3 des prises). Ce projet régional est le plus structurant de la décennie en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire, de population visée et de développe-

ment économique. La construction de ce réseau s'est achevée le 4 novembre 2021 pour laisser place à la phase d'exploitation du réseau public de fibre optique pour une durée de 21 ans.

L'investissement et le rythme des déploiements ont été les plus ambitieux de France, sur la zone publique.

La maîtrise d'ouvrage, unique, a été confiée au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59 62 », créé en juillet 2013, pour offrir une offre de services aux territoires. Le Syndicat mixte est l'interlocuteur des collectivités fondatrices, des intercommunalités et des prestataires choisis.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de ses actions auprès des décideurs, financeurs, partenaires publics ou privés, qui œuvrent pour connecter davantage nos territoires et les intégrer dans la dimension numérique qu'ils ont déjà commencé à construire.

LE SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE

Un comité syndical composé de 20 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ 5 représentants du Département du Nord ;
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France.



Composition du comité syndical au 31 décembre 2021 :

PAS-DE-CALAIS	NORD	HAUTS DE FRANCE	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY – Vice-Présidente—	Luc MONNET – Vice-Président—	Christophe COULON - Président—	Frédéric LETURQUE
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Arnaud DECAGNY	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoît TIRMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Hélène QUATREBOEUF	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI

Collège ENT : André FIGOUREUX et Jean-Louis DAUCHY

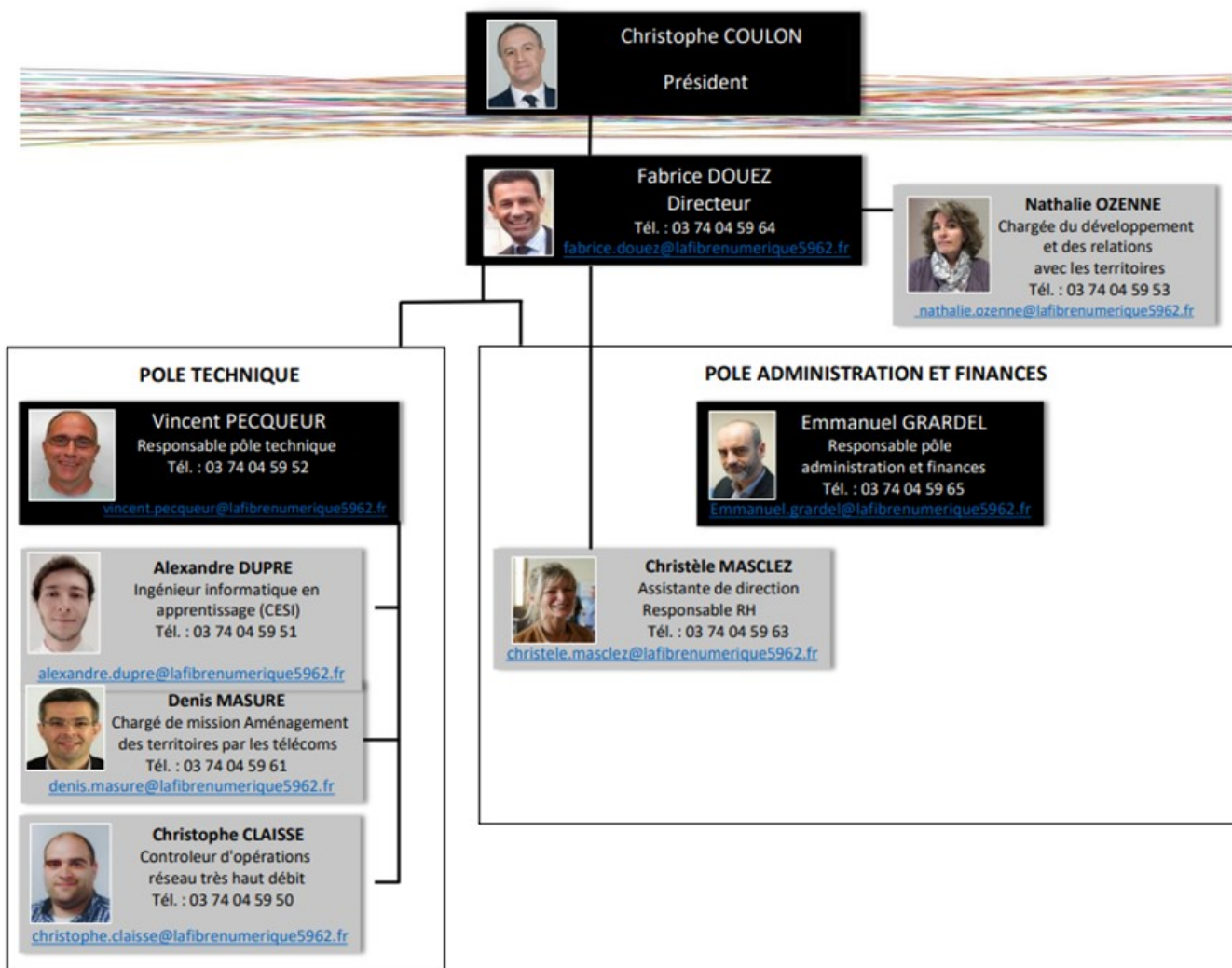
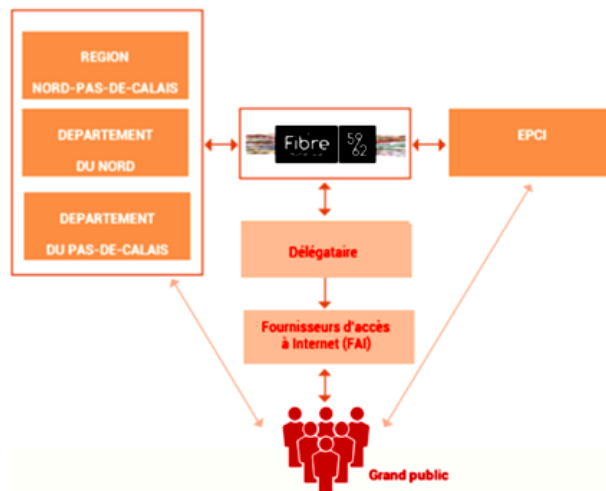
ORGANISATION

UNE ÉQUIPE DE 8 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

- ◆ la direction ;
- ◆ l'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat ;
- ◆ le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat ;
- ◆ la mise en œuvre du projet public.

En 2021, M. Nicolas DEFRANCE a quitté le Syndicat et M. Alexandre DUPRE est arrivé.

ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE



BILAN DES ACTIONS

Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ses travaux.

Ainsi, suivant le principe de la délégation de service public, le Syndicat verse des subventions d'équilibre à son délégataire pour l'établissement du réseau de fibres optiques, dont le raccordement des usagers.

LE BUDGET 2021 (nomenclature M14)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 16 décembre 2020 et le compte administratif le 18 mai 2021. Il était fixé à 74 179 738 €. L'approbation du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en novembre 2020.

Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2021.

Notamment :

- ◆ les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte ;

- ◆ l'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux ;

- ◆ les opérations de contrôle de la DSP ;

- ◆ le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles du 1er degré.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2021, le montant des dépenses de fonctionnement s'est fixé à 1 276 442 €, dont 792 431 € de dépenses de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que de redevances versées par le délégataire de service public :

Région	635 396 €
Hauts-de-France	
Département du Nord	363 587 €
Département du Pas-de-Calais	271 808 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	313 356 €
Redevance d'affermage	58 304 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2021, le montant des dépenses de la section d'investissement s'est fixé à 41 776 957 €.

Les deux postes majeurs de dépenses sont les frais d'études, de contrôle et d'accompagnement, réalisés à hauteur de 978 347 €, ainsi que les subventions versées au délégataire, qui augmentent en raison de l'intensification du déploiement de la fibre à un niveau de 39 135 400 €.

Les sources du financement de cette section sont l'emprunt et les participations publiques.

L'État et les EPCI participent au financement de l'établissement du réseau et des raccordements au fur et à mesure de leurs déploiements.

La Région et les Départements participent de la même manière au financement des raccordements. Leur participation au financement de l'établissement du réseau se fait en revanche via un emprunt souscrit par le Syndicat :

État : subvention FSN	23 771 504 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	4 718 440 €
Département du Nord : fonds de concours	1 461 090 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	1 299 990 €
EPCI : subventions	4 276 092 €
Emprunt	9 827 573 €

CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

Le compte de gestion et le compte administratif 2021 du Syndicat mixte sont présentés au comité syndical du 16 juin 2022.

Le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 372 726,40 €, soit un cumul de 566 933,78 €, ainsi qu'un excédent en investissement de 4 676 516,26 €, soit un cumul de 20 059 676,01 €.

Cet excédent de la section d'investissement s'explique en majeure partie par des décalages de sorties et entrées de trésorerie autour du calendrier de déploiement qui a suivi le rythme prévu. Cet excédent sera en majeure partie consommé en 2022 par le versement du solde des subventions pour la phase de construction du réseau.

LE COÛT FINANCIER DES DÉPLOIEMENTS

Depuis les 1^{ères} études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % concursive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'État, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

FAITS MARQUANTS

RAPPEL DES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2021

⇒ Travaux

La poursuite des travaux de fibre à l'habitant, toujours en étroite relation avec les territoires via les référents numériques et les élus, toujours de manière participative avec le délégataire.

Rythme des déploiements : 176 000 prises, pour cette dernière année de construction du réseau.

⇒ Le Syndicat OPSN

Le Syndicat Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation des services numériques.

⇒ Éducation numérique

Le financement par les collectivités de l'Espace Numérique de Travail de leurs écoles (ENT) : accessibilité de l'ENT aux écoles et aux collectivités (création de comptes et de briques de services public au sein de l'ENT). Objectif : palier d'éventuelles nouvelles crises sanitaires et garantir la continuité pédagogique et celle des services publics liés à la scolarité, développer les relations écoles-familles-collectivités au sein de l'ENT.

⇒ Emploi-Formation-Insertion

La poursuite de la décrue des recrutements dans le cadre de la clause sociale présente dans la délégation de service public, en prévision de la fin des déploiements fin 2021. Les carnets de compétences pour chaque personne en contrat d'insertion sont valorisables à long terme.

⇒ Inclusion numérique

La participation aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique — Les Assembleurs. Identifier avec lui les actions à mettre en œuvre en faveur des familles isolées du numérique.

DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES :

2021-06

Adhésion aux Assembleurs : afin de rapprocher le numérique de tous les citoyens et acteurs du territoire, notamment dans le cadre de l'accompagnement des familles autour de l'Espace Numérique de Travail déployé par le Syndicat.

2021-08 À 14

Renouvellement du comité syndical :

M. Christophe COULON est reconduit en tant que Président ainsi que Mme

Bénédicte MESSEANNE GROBELNY et M. Luc MONNET en tant que Vice-Présidents.

Les enjeux du mandat sont les suivants :

- ◆ l'exploitation du réseau : maintenir le réseau en parfait état ;
- ◆ le suivi de la complétude ;
- ◆ l'optimisation des raccordements ;
- ◆ l'extinction du cuivre, expérimentée par Orange sur les communes de Provins et Le Cateau ;
- ◆ promotion des offres « entreprise » ;
- ◆ consolidation de l'emprunt.

2021-15

Approbation de l'avenant 7 à la DSP :

◆ faire évoluer le catalogue de service, la grille tarifaire et les contrats de services associés afin de répondre aux attentes des usagers du réseau en particulier les OCEN ;

◆ faire évoluer l'outil de modèle financier annexé à la convention de DSP afin de permettre le recalage annuel des prévisions du modèle par l'intégration du réalisé ;

◆ fournir au délégant le contrat de type STOC proposé par le délégataire aux opérateurs, en annexe du rapport annuel ;

◆ préciser les conditions de prise en charge des droits de restitution tels que prévus dans la convention de délégation de service public.

2021-16

Pack Mairie Connectée :

Assurer les services numériques essentiels aux collectivités les moins peuplées :

⇒ Présence en ligne :

- ◆ nom de domaine et adresse de messagerie « @nomcommune.fr » ;
- ◆ page internet minimale ;
- ◆ dématérialisation des démarches administratives.

⇒ Continuité de service :

- ◆ partage de fichiers ;
- ◆ publication dématérialisée des marchés publics ;
- ◆ télétransmission des actes ;
- ◆ signature électronique

⇒ Sécurité

- ◆ RGPD (protection des données personnelles) ;
- ◆ sauvegarde des données essen-

tielles de la commune ;

- ◆ sensibilisation à l'archivage numérique.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

4 ateliers innovation sur l'internet des objets en janvier et février :

- ◆ au service de l'espace public et pour les citoyens ;
- ◆ au service du développement durable ;
- ◆ pour faciliter la gestion des infrastructures et les moyens des collectivités ;
- ◆ au service de la santé et de la solidarité dans les territoires.



3 comités syndicaux les 18 mai, 2 septembre, 23 novembre.

10 réunions publiques organisées par CAP FIBRE du 03/09/21 au 01/10/21, une **visioconférence** le 27 mai et **1 Facebook Live** le 8 juin à destination des élus.

1 événement pour acter de la fin de la construction du réseau, le 30 novembre 2021 au Louvre Lens, en présence de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques.



Événement organisé par CAP FIBRE.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

LA FIBRE À L'HABITANT (FTTH)

État des compteurs pour l'année 2021 :

◆ **NRO** (local technique principal) : 127 / 127. 100 % atteints !

Le dernier NRO installé est un shelter ou local aménagé, situé au Touquet. Il est le seul des 127 NRO à être dans cette configuration.



◆ **SRO** (armoire technique secondaire) : 1 900 / 1 900 ;

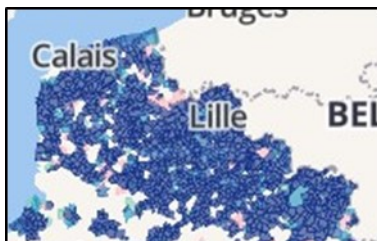
◆ Nombre de prises déployées : 642 292 / 668 222 ;

◆ nombre de prises raccordées : près de 343 724 prises raccordées, soit un taux de 53,43 %.

◆ En mai 2020, 94 394 prises étaient raccordées dans le Nord et le Pas-de-Calais ;

◆ En avril 2021, 252 459 le sont !
Soit une progression de 46,7 % !

2020



2021



A NOTER :

◆ 30 NRO sont équipés de détecteurs de niveau de l'eau, dans le vide sanitaire du NRO ;

◆ Axione travaille sur le PCA (Plan de Continuité d'Activité). En cas de panne ou d'accident sur un nœud de raccordement, un nœud de rechange est prêt à être installé, afin que le service abonné soit rétabli au plus vite.

LE NEW DEAL—INTERNET MOBILE

Le Plan France mobile consiste à mettre en œuvre les engagements pris par les opérateurs privés en janvier 2018 en faveur d'un investissement massif dans l'amélioration et l'extension de leur réseau mobile. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le Syndicat est missionné pour faire un relevé et une cartographie qualitative des réseaux mobiles.

Suite à ces études, en 2021, 14 pylônes ont été construits : 6 dans le Nord et 8 dans le Pas-de-Calais.

COMMUNICATION

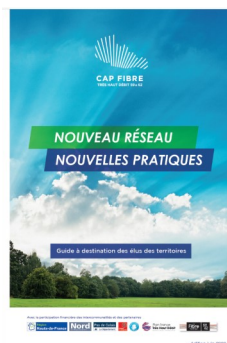
Tout habitant du Nord et du Pas-de-Calais (hors zone privée) peut connaître l'avancée du déploiement du réseau de fibre optique public sur sa commune. Si les travaux sont en cours, l'éligibilité de son adresse au très haut débit est consultable sur le site CAPFIBRE.FR.

En matière de documents d'accompagnement, le Syndicat diffuse la fiche FLASH INFO à destination des EPCI, mise à jour chaque semaine, détaillant la cartographie des déploiements passés, en cours et à venir, le nombre de prises construites et raccordées ainsi que les chiffres relatifs au financement passés et à venir de ces travaux.

Le site Internet est en travaux et sera rouvert dans sa version finale courant 2022.

NOUVEAU RÉSEAU – NOUVELLES PRATIQUES

En mai 2021, CAP FIBRE publie le Guide de la fibre à destination des élus des territoires :



Il a vocation à répondre aux questions des élus suite à l'arrivée de la fibre optique publique sur leur territoire :

- ◆ contacter CAP FIBRE ;
- ◆ témoin d'un dommage réseau ?
- ◆ de nouvelles adresses à déclarer ?
- ◆ des projets immobiliers ?
- ◆ déploiement façade et loi Elan ;
- ◆ l'élagage en toute responsabilité ;

◆ raccordement « long » et « à la demande » ;

◆ le passage à la fibre, c'est facile !

◆ tout savoir sur le raccordement ;

◆ demain, vos projets connectés.

En parallèle, le Syndicat mixte travaille avec les collectivités sur les **points de vigilance** à connaître quant à la construction du réseau public de fibre optique :

- Plantation des poteaux ;

- Reprise des travaux ;

- Loi Elan : convention façade ;

- Le droit du terrain en cas de raccordement d'une maison individuelle.

ENT : ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL



Le Syndicat fait partie du groupement de commandes régional ayant pour objectif de doter les écoles d'un ENT. Le titulaire du marché est Open Digital Education (ODE) avec son ENT ONE-NEO.

one.opendigitaleducation.com

Le Syndicat est en charge des déploiements pour le Nord.

Déjà, à fin décembre 2021, le comité syndical a approuvé l'adhésion de 14 EPCI au titre de la compétence « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif - ENT ».

Les intercommunalités ont ainsi accès au bordereau des prix de l'éditeur et peuvent financer, pour elles et pour leurs écoles, l'accès à l'ENT ONE et à son application mobile ONE POCKET.

Le Syndicat les accompagne afin que cet ENT soit utilisé dans les meilleures conditions sur l'ensemble de leur territoire. Il a pour cela conventionné avec l'Académie de Lille.

Collectivités (maires, élus en charge des affaires scolaires et agents), ERUN, DANE, DSDEN (pour l'Académie) et éditeur, sont tous mobilisés pour que les membres de la communauté éducative se retrouvent au sein d'un même outil.

Les relations collectivités-familles sont notamment développées afin de veiller à l'inclusion numérique des familles en difficulté.

Ce dossier fait l'objet d'une demande de fonds européens dans le cadre du dispositif REACT-EU.

EMPLOI – FORMATION – INSERTION :

Le comité Emploi-Formation-Insertion s'est réuni le 16 mars 2021. Le comité insertion et formation s'est réuni le 12 mars. Les recrutements de plus en plus rares ne nécessitent plus de job dating.

Cumulées, 440 000 heures d'insertion ont été effectuées toutes entreprises confondues. En 2021, la comptabilisation des heures d'insertion en phase d'exploitation a commencé avec 9 066 heures d'insertion effectuées toutes entreprises confondues, soit 20 % de l'objectif final de 45 000 heures à horizon 2041.

MUTUALISATION DES SERVICES NUMÉRIQUES

Avec quatre années d'avance sur le programme national en matière d'infrastructures numériques, le Syndi-

cat souhaite poursuivre son travail en faveur d'une meilleure connectivité des territoires. Le contexte juridique et financier est étudié et défini. Un avenant à la DSP est rédigé et voté afin :

- ◆ d'intégrer la plateforme de données dans le périmètre de la DSP ;
- ◆ de rendre possible une offre de connexion d'objets sur le réseau fibré (exemple des caméras de vidéoprotection) ;
- ◆ de réaliser des expérimentations avec des territoires pilotes concernant la vidéoprotection, le réseau bas-débit pour les capteurs, les interfaces avec applications citoyennes.

Déjà, la synthèse des ateliers sur l'innovation numérique a permis de sensibiliser les territoires sur la connectivité de l'espace public, ses enjeux et ses défis. Notamment, des capteurs peuvent être installés dans l'espace public et connectés soit au réseau fibre préexis-

tant, soit à un réseau bas-débit à déployer.

Le syndicat se positionne comme un opérateur public de services numériques au profit des collectivités : mutualisation, ingénierie, tiers de confiance.

Pour les territoires les plus ruraux notamment, l'intérêt est de poursuivre leur entrée dans l'ère numérique avec :

- 1) l'infrastructure aujourd'hui finalisée de manière qualitative (fibre à l'habitant et à l'entreprise) ;
- 2) la connectivité (quels équipements mutualiser afin d'accompagner les usages numériques ?) ;
- 3) la formation aux usages et la pratique éthique et responsable des services numériques, par tous.

PERSPECTIVES 2022

TRAVAUX

L'année 2022 sera consacrée à l'exploitation du réseau, c'est-à-dire au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière (SMO-CAP FIBRE-AXIONE).

LE SYNDICAT OPSN

Le Syndicat se positionnera concrètement en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation d'actions telles que la connexion des bâtiments publics, l'achat de services télécom, de services numériques essentiels pour les plus petites collectivités (Pack mairie connectée), l'équipement en vidéoprotection, en objets connectés, en espace numérique de travail pour les écoles ...

Plusieurs de ces services seront accessibles pour certains d'entre eux dès l'été 2022, grâce à la publication et à l'attribution des différents marchés au

cours du premier semestre 2022.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE

Le Syndicat poursuivra son accompagnement des collectivités du Nord pour qu'elles accèdent à l'Espace Numérique de Travail (ENT) ainsi que leurs écoles.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Syndicat participera aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique - Les Assembleurs. Il identifiera, avec lui et tous les partenaires (État (DREETS), Région, Départements, Fédération des CCAS connectés, Emmaüs Connect, URIOPSS, Unicité, Efficience, ...), les actions à mettre en œuvre en faveur des familles isolées du numérique.

EMPLOI-FORMATION-INSERTION

La clause sociale présente dans la délégation de service public nécessitera la mobilisation toujours active des guichets uniques Nord et Pas-de-Calais pour comptabiliser les heures d'insertion réalisées par les entreprises

dans le cadre de l'exploitation du réseau. Les carnets de compétences pour chaque personne en contrat d'insertion seront toujours valorisables à long terme.

AUTRES PROJETS

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- ◆ l'évolution du catalogue de services de CAP FIBRE ;
- ◆ la sensibilisation des territoires aux opportunités offertes par la fibre optique publique : innovation, internet des objets, relation collectivité-citoyen, ... Notamment, organisation d'ateliers de cocréation pour faire émerger des problématiques auxquelles apporter des solutions utilisant l'internet des objets ;
- ◆ l'accompagnement des territoires sur la sobriété numérique ;
- ◆ le nouveau site Internet, une future application mobile relative aux nouveaux services du Syndicat ;
- ◆ La nouvelle ligne graphique adaptée à ces nouveaux services.

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre Numérique 59/62

FICHE D'IDENTITÉ

Forme juridique : Syndicat mixte
Siège social : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
Dotations : Pas d'apport
Date de clôture : 31/12
Siret : 200 039 386 00038
Effectif moyen : 9 agents
Président : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
Directeur : Fabrice DOUEZ

Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
 Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 20 , soit 25%.
Représentants du Département dans la structure :
 5 titulaires : Bénédicte MESSEANNEGROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET

Contribution financière du Département :
 BP 2022 : 1 879 628 €, dont fonctionnement: 361 196 € et investissement : 1 518 432 €
 2021 : 1 571 798 €, dont fonctionnement : 271 808 € et investissement : 1 299 990 €
Convention :
 Convention de cofinancement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte.

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Comités syndicaux : 3
- ◆ Réunions publiques : 10
- ◆ Ateliers innovation sur l'internet des objets : 4
- ◆ Objectif : 100 % du territoire de la zone publique couvert par la fibre en 2021

- ◆ Etat des compteurs pour 2021 :
 - NRO (local technique principal) : 127/127
 - SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900
 - Nombre de prises réalisées : 642 292/ 668 222 (dont 282 237 dans le Pas-de-Calais)
 - Clients raccordés au 31/12/2021 : 343 724 (dont 144 029 dans le Pas-de-Calais)

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Délibération 2021-06 du Conseil syndical : Adhésion aux assembleurs afin de rapprocher le numérique de tous les citoyens et acteurs du territoire.
 Délibération 2021-08 A 14 du Conseil syndical : Renouveau du comité syndical.
 Délibération 2021-15 : Approbation de l'avenant 7 à la DSP.
 Délibération 2021-16 : Pack Mairie Connectée

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'année 2022 sera consacrée à l'exploitation du réseau
 Le Syndicat se positionnera concrètement en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation d'actions
 Le syndicat poursuivra son accompagnement des territoires du Nord pour qu'ils accèdent à l'Espace Numérique de Travail (ENT)
 Le syndicat participera aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique
 Par ailleurs le syndicat aura à travailler sur l'évolution du catalogue de services de Cap Fibre, le nouveau site internet, une application mobile...

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021

Actif immobilisé : 104 070 715 €	Capitaux propres : 92 218 487 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 488 358 €	Total des dettes : 32 476 786 €
Trésorerie : 20 177 756 €	Total du bilan : 124 736 829 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Produits d'exploitation : 1 649 169,17 €
dont subventions et participations : 1 271 320 €
Charges d'exploitation : 797 817 €
Résultat d'exploitation : 845 164 €
Résultat financier : -472 438 €
Résultat exceptionnel : 0 €
Résultat de l'exercice : 372 726 €
Epargne brute : 384 299 €
Epargne nette : -1 749 713 €
Total des produits : 1 642 981 €
Financement du Département (€ et %) : 271 808 € soit 21,38%



62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    